

## **SEANCE PLENIERE DU 22 JANVIER 2009**

### **ACCUEIL DU PREFET DE REGION**

---

Monsieur le Préfet, permettez-moi de vous exprimer au nom de l'ensemble des membres de notre assemblée, toute notre satisfaction et tout notre plaisir à vous accueillir aujourd'hui. Soyez le bienvenu.

Vous venez rencontrer officiellement le Conseil Economique et Social Régional d'Ile-de-France pour la première fois depuis votre prise de fonction, le 3 novembre 2008 et je vous en remercie.

Je sais que des raisons indépendantes de votre volonté ne vous ont pas permis de venir plus tôt à notre rencontre. Vous avez, en effet, été contraint de décliner notre invitation pour la séance plénière du 22 janvier dernier, en raison d'une réunion organisée au ministère de l'Intérieur avec le corps préfectoral. Vous présidez d'ailleurs l'association du corps préfectoral dont la lettre d'information porte un très beau titre « le chêne et l'olivier ». Chacun aura compris la symbolique.

Nous nous étions aussi accordés dès nos premières rencontres en tête à tête, sur le fait que les deux plénières précédentes, à savoir celles du 11 décembre et du 13 novembre 2008, étaient trop proches de votre

prise de fonction et qu'il valait mieux vous laisser le temps d'appréhender les dossiers nombreux et complexes de notre région Capitale. Dossiers que nous allons dans un instant aborder, pour l'essentiel, avec vous.

Votre intervention et vos réponses aux questions qui ne manqueront pas de vous être posées, n'en seront que plus enrichissantes pour les représentants de la société civile organisée qui vous reçoivent aujourd'hui.

En tant que représentant de l'Etat en région, vous perpétuez la tradition voulant que le préfet de région rencontre, après son installation, les représentants des milieux économiques, sociaux, associatifs et les personnalités qualifiées réunis au sein de la deuxième assemblée régionale. Vous arrivez à la tête de la première région de France, la région capitale, celle qui a vu naître, comme vous le savez la première assemblée consultative, la nôtre, puisque c'est le Préfet Paul Delouvrier qui porta, en 1963, le Comité consultatif économique et social du District de la région parisienne sur les fonds baptismaux ! Avec l'appui d'un élu et responsable politique qui occupera d'importantes fonctions sous l'autorité du Général de Gaulle, je veux évoquer Roland Nungesser, à l'époque Président du Conseil de District de Paris.

Monsieur le Préfet, vous avez développé une brillante carrière avant de devenir Préfet de la Région-Capitale. Je rappellerai simplement qu'après votre stage ENA, fait ici même, vous avez débuté votre parcours dans la préfectorale où vous avez été successivement directeur de cabinet, en particulier dans le Val-de-Marne de 1979 à 1981, puis secrétaire général et sous-préfet de Cambrai et de Béthune. Il s'agissait de vos premières

fonctions d'importance dans le Nord-Pas-de-Calais dont vous avez été le préfet de région de 2006 à 2008, après avoir été auparavant préfet d'Indre-et-Loire et du Var.

Je n'oublie pas non plus que vous avez été directeur de la sécurité civile au ministère de l'intérieur et directeur général de l'administration de ce même ministère avant d'en être le secrétaire général de 2004 à 2006.

Cette belle carrière est passée aussi en 2002-2003 par le Cabinet du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Nicolas Sarkozy, dont vous étiez le directeur-adjoint.

C'est dire que nous avons la chance d'avoir naturellement ici un Préfet de grande expérience et de grande compétence préparé à piloter l'ensemble complexe qu'est la région capitale.

Comme vous le savez, notre Institution, le CESR, concourt par ses avis à l'administration de la Région conformément aux termes de la loi. Elle occupe donc une place centrale, en tant qu'assemblée consultative auprès de l'assemblée des élus politiques régionaux, dans le fonctionnement de la collectivité territoriale.

Je suis convaincu que nous poursuivrons, en toute simplicité, avec vous, les relations de qualité que nous avons toujours entretenues avec chacun de vos prédécesseurs et leurs équipes. Le préfet Pierre Mutz, le dernier, a ainsi tenu à venir nous saluer peu de temps avant son départ, comme l'avaient fait avant lui Bertrand Landrieu, Jean-Pierre Duport et bien d'autres, tous successeurs du Préfet Delouvrier.

En effet, vos collègues et leurs proches collaborateurs ont toujours manifesté la volonté de gérer les grands dossiers franciliens avec un souci d'information, voire de coopération avec notre assemblée et ses 122 membres, sans pouvoir réellement nous saisir, la loi ne le permettant pas. Mais en trouvant toujours des formes d'association que mes collègues et moi avons beaucoup appréciées.

Et les grands dossiers franciliens, Monsieur le Préfet, ne manquent pas. Je vais en évoquer quelques uns afin que vous puissiez nous apporter des éléments d'information et d'appréciation, si vous le souhaitez.

1) Je commencerai assez naturellement par le Sdrif. Le 18 septembre 2008 notre Assemblée adoptait son sixième et dernier avis sur le projet de Sdrif avant son adoption par le Conseil Régional. Projet amendé suite à l'enquête publique. Vous connaissez la position très claire et équilibrée du CESR telle qu'elle ressort du dernier Avis que j'avais pu exprimer au sein du Comité de pilotage tout au long des années 2004 à 2008. Il faut à nos yeux maintenant une conclusion positive via l'Etat et le décret en Conseil d'Etat, dès que possible, pour que les franciliens trouvent réponse à leurs attentes, à leurs besoins qu'ils ont d'ailleurs pu exprimer eux-mêmes par différents canaux, y compris le canal du Conseil économique et social régional qui n'a pas oublié que la loi Pasqua en 1995, charge les élus régionaux, en particulier, de procéder à la révision du schéma directeur en Île-de-France.

2) En ce qui concerne les opérations d'intérêt national (OIN), dont le CESR a apprécié le rôle dans la construction et la mise en œuvre du futur Sdrif, elles font l'objet en ce moment d'une autosaisine confiée à

notre commission de l'aménagement du territoire, la présentation en séance plénière étant programmée pour le 2 juillet prochain. Je pense Monsieur le Préfet, que vous allez nous dire quelques mots de l'évolution des OIN, puisqu'elles sont une initiative de l'Etat et qu'elles constituent, à nos yeux, un outil juridique essentiel de l'aménagement et du développement du territoire francilien.

3) Un autre point relève de l'aménagement de l'Île-de-France et intéresse grandement notre Assemblée : il s'agit des projets que pourrait préparer Christian Blanc, le secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, en matière d'urbanisme, afin de faire naître des logiques de territoires d'excellence. Plaine de France/Roissy comme Saclay, notre future Silicon Valley, retiennent évidemment toute notre attention comme j'ai eu l'occasion de le dire à Monsieur Christian Blanc, peu de temps après sa nomination et plus récemment, la semaine dernière, en compagnie de notre président de la Commission aménagement du territoire, Pierre Moulié, Monsieur Véron, Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat.

4) A ces grandes préoccupations s'ajoute l'évolution institutionnelle du territoire francilien, qu'il s'agisse de l'Etat déconcentré ou de la décentralisation.

Vous allez donc, je n'en doute pas, faire un point sur la mise en œuvre de la RGPP (la révision générale des politiques publiques), dont l'objectif est de maîtriser, de rationaliser les dépenses publiques tout en améliorant la qualité des politiques publiques. Nous sommes tous dans l'attente d'autant que l'Île-de-France est un territoire complexe et particulier, mais certains d'entre nous - je pense aux consulaires d'abord - sont déjà

engagés dans de profondes réformes de leurs institutions.

5) Toujours dans le domaine de l'organisation institutionnelle c'est avec un grand intérêt que nous vous écouterons sur les travaux de la commission Balladur dont vous êtes membre et qui, devrait rendre son rapport fin février ou début mars au Président de la République. Nous serons, bien sûr particulièrement attentifs aux informations que vous voudrez bien nous communiquer à ce sujet, qui porte également en lui les réflexions sur ce que l'on appelle communément « le Grand Paris ». Le CESR d'Île-de-France a suivi et participé à de nombreuses réflexions, or ce sujet spécifique à notre territoire alors que tous les autres CESR, eux, ont abordé la discussion sur une future réforme territoriale, y compris en étant auditionnés par la Commission Balladur au niveau de notre assemblée des CESR de France fin janvier.

6) Je souhaiterais aussi que vous puissiez nous indiquer si la dimension Bassin Parisien, à laquelle le CESR d'Île-de-France a toujours été très attachée, sera prise en compte dans ce vaste champ de réformes. Je n'ignore pas que vous jouez, dans ce domaine, un rôle de préfet coordonnateur des préfets de région, qui permet de les mobiliser et de coordonner des actions en vue de réaliser des projets d'intérêt général qui appellent la mise en commun de moyens plus larges que régionaux dans ce grand territoire interrégional qui englobe d'ailleurs et avec juste raison, nous semble-t-il, la région Nord Pas de Calais que vous venez de quitter.

Naturellement, l'on pourrait multiplier les sujets d'interventions et les questions mais ce serait abrégé

le précieux temps de votre expression et celui de l'échange avec notre Assemblée, ensuite.

7) Néanmoins, vous imaginez bien que je ne peux conduire à son terme mon propos d'accueil sans aborder la situation économique et financière et ses conséquences sur notre économie et sur la situation sociale.

Sur toutes les lèvres fleurit la question suivante : quelles mesures de soutien à l'économie francilienne convient-il de prendre ?

Cette dernière question porte en elle toute l'inquiétude de la société civile et de ses composantes économiques, sociales, syndicales, associatives face à la crise que nous traversons et qui a d'ailleurs été qualifiée de « crise du siècle » par le Président de la République lors de son intervention télévisée du 5 février dernier.

Nous avons pris connaissance du plan de relance de l'économie qui vient d'être rendu public par le Premier Ministre à l'occasion du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires récemment à Lyon et qui comporte près de 1000 mesures. Aussi, je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer qu'elles sont celles qui auront le plus d'incidence sur le territoire francilien et son avenir. Je note, en tout cas, avec satisfaction que parmi les travaux d'infrastructures prévus, figure la réactivation des liaisons fluviales, notamment celle du canal Seine-Nord Europe, que le Président de la République a d'ailleurs mentionné dans son allocution. Notre CESR a modestement contribué à la promotion et à la défense de ces liaisons fluviales dont l'intérêt économique mais

aussi environnemental n'est plus à démontrer. La Seine et le réseau fluvial propre à l'Île-de-France, sont des axes majeurs à nos yeux pour favoriser cette meilleure mobilité des personnes et des marchandises, comme doivent l'être toutes les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires qui font trop souvent la Une de notre région, en raison d'insuffisances qualitatives et de retards d'achèvement bien souvent, alors que les projets et les études sont prêts depuis longtemps.

8) Par ailleurs notre Assemblée fait naturellement et par définition, une large place dans ses travaux au contexte régional, économique et social. Nous avons ainsi récemment examiné, en séance plénière, un « focus » relatif à l'industrie automobile, préparé par notre commission de l'emploi et du développement économique.

Nous avons également adopté un Avis portant sur un sujet majeur pour notre région et son développement, à savoir « *le tourisme en Ile-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux* ». De même, nous avons largement mobilisé, dans un colloque, la semaine dernière, sur l'agriculture de proximité dans nos territoires et terroirs tant sous l'angle de la production alimentaire que sous l'angle de l'équilibre environnemental ainsi que par rapport à la formation et à l'emploi des jeunes dans ces métiers agricoles et plus largement ruraux qui ouvrent sur l'avenir de notre riche territoire.

Je pense aussi aux travaux menés au sein de notre Section de la prospective et de la planification qui s'attache toujours à porter ses réflexions sur le long terme et travaille en ce moment sur un ambitieux rapport sur les évolutions de la population et de la société francilienne à l'horizon 2050, la démographie

étant à la base de tout développement, de toute évolution.

9) Je pourrais dire que notre curiosité est sans limite, Monsieur le Préfet, si j'ajoutais à ce rapide inventaire, notre interrogation sur la perception que vous pouvez avoir d'un CESR et du rôle qu'il peut et doit jouer auprès de l'Etat et de son premier représentant en Région en n'oubliant pas que se profile une certaine réforme de notre grand frère, le CESE de la République et que nos CESR peuvent ensuite être concernés par des modifications auxquelles d'ailleurs nous saurions sans doute participer tant dans leur préparation que dans leur mise en place.

J'ai conscience de l'abondance des questions bien que la liste ne soit pas exhaustive, mais vous conviendrez que la période est très riche en projets, en interrogations... et en inquiétude, peut-être aussi.

J'espère que l'ampleur de ces interrogations ne vous aura pas troublé. Mais je suis sûr du contraire car j'ai bien noté, comme vous le déclariez dans une interview récente au « Nouvel économiste » que votre rôle « est d'être zen » !

J'ai également retenu que vous vous attachiez à être « *un facilitateur de convergences dans un paysage un peu compliqué* » et je vous dis solennellement mais tranquillement que notre Assemblée est à votre disposition pour vous accompagner sur ce chemin, soucieux que nous sommes d'être le lieu de réflexion et de concertation mais aussi une voie de passage

privilegiée entre le terrain et notre quotidien et les décideurs.

Dans votre volonté affirmée de « *maintenir un dialogue constant avec la région et ses institutions* », n'hésitez donc pas à faire appel à nous. L'une des missions de notre Assemblée est justement de faire émerger de la diversité socio-professionnelle et de ses composantes, des propositions communes réfléchies et pertinentes, nées du dialogue et de l'écoute réciproque, qui peuvent donner des pistes utiles au décideur que vous êtes.

Aussi est-ce avec plaisir que je vous laisse la parole.

\*\*\*\*\*